# Spécificités des langues de l’Asie Orientale

1. Introduction à la linguistique,

2. L’écriture chinoise 1,

3. L’écriture chinoise 2,

4. Présentation de la langue chinoise,

5. Présentation de la langue coréenne,

6. L’écriture coréenne,

7. Présentation de la langue japonaise,

8. L’écriture japonaise,

9. Présentation de la langue vietnamienne,

10. L’écriture vietnamienne,

11. Linguistique contrastive,

12. Les difficultés de la traduction

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Introduction à la linguistique, |  |

1. De la grammaire à la linguistique
	* La grammaire ou la norme prescriptive

Les grammaires, qu’elles portent sur les langues classiques ou modernes, visent à énoncer les principes qui régissent l’usage *correct/normé* d’une langue, « le bon usage ». Elles dénoncent souvent des usages considérés comme erronés ou populaires, c’est-à-dire "inacceptables". De ce point de vue, les grammaires sont **normatives**, ou **prescriptives** (prescription d’un usage). Elles constatent à leur corps défendant que les langues sont souvent "mal parlées" par leurs usagers, mais n’adoptent à cet égard qu’une attitude de censure et de correction. De plus, les grammaires s’attachent à la description des langues particulières, les considérant comme des entités aux limites bien définies, et ne se préoccupant pas ni des origines de telle ou telle forme décrite, ni de ses ressemblances avec des phénomènes comparables dans d’autres langues.

Cependant, au 17e siècle, avec la "Grammaire générale et raisonnée" (ou "Grammaire de Port-Royal", de Claude Lancelot et Antoine Arnauld) de 1660, on entrevoit le début d’un intérêt plus **global** pour la structure des langues, et la mise en perspective de la description des langues particulières.

Le but de la **grammaire générale** : énoncer un certain nombre de principes auxquels obéissent toutes les langues, et qui donnent l’explication profonde de leurs usages. C’est un premier essai de définition de ce qu’est "le langage", matérialisé de diverses façons par les langues particulières. Ici, le langage est considéré comme une **représentation de la pensée**, tout au moins de sa logique (il correspond à la structure du raisonnement humain, cf. **grammaire** "**raisonnée**"). Cette logique de la pensée est traduite directement par la structure de la langue (e.g. les notions de prédicat "jugement consistant à attribuer une propriété à une chose", de substantif "élément désignant une chose").

Bien entendu, le raisonnement de la "grammaire raisonnée" est basé sur les langues connues par les érudits de l’époque (langues indo-européennes), et a tendance à considérer comme universelles des propriétés linguistiques qui sont propres à ces langues (par exemple l’accord du participe passé qui apparaît comme élémentaire). La confrontation avec les langues orientales constituera une remise en cause de ces principes, et posera le problème des caractères universels du langage par-delà les langues apparentées. Cela dit, le premier pas de **la grammaire vers la linguistique** (science du langage) est accompli.

* + La philologie ou linguistique comparative et diachronique

A la fin du 18e siècle, avec l’abandon des langues classiques au profit des langues vernaculaires, on prend conscience du fait que les langues **se transforment** de façon naturelle, sans qu’il y ait nécessairement intervention humaine. On s’interroge sur l’origine des langues ; ainsi, on peut relier des langues différentes à l’époque de l’observation à une source commune, les **ressemblances** résultant d’un héritage commun et les **différences** résultant de changements indépendants dans les langues particulières. Les notions de langues mères, filles ou sœurs apparaissent. Des langues en apparence différentes peuvent provenir d’une langue commune.

On passe de **l’étymologie**, qui explique la filiation de mots isolés, **à la linguistique historique** et/ou **comparée**, qui prennent en compte le système de la langue dans son entier, et l’application des changements de façon systématique. La linguistique historique considère un phénomène dans le temps (diachronie). La linguistique comparée confronte des états de langues successifs (ex. ancien français, moyen français et français moderne, etc.). Bientôt, on se rend compte de la **régularité des changements** (non pas irraisonnés), surtout dans le domaine des sons. Au 19e siècle, cette régularité des changements permet la mise en évidence **des lois phonétiques** qui ont présidé à l’évolution d’une famille de langues à partir d’un ancêtre présumé commun (reconstruit à partir des états de langue actuels et des lois phonétiques et grammaticales) et ce à travers différentes étapes de filiation, famille qu’on appellera bientôt **indo-européenne**.

Exemple de loi phonétique :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| latin | Phonème | français | phonème |
| costa | k | côte | k |
| corpus | k | corps | k |
| clavis | k | clef | k |
| crux | k | croix | k |
| cantare | k | chanter | š |
| carus | k | cher | š |
| cera | k | cire | s |
| centum | k | cent | s |
| civitas | k | cité | s |

*Loi*: "Le /k/ du latin reste /k/ en français devant une consonne ou une voyelle postérieure, se transforme en /š/ devant un /a/ et en /s/ devant les autres voyelles antérieures"

On établit ainsi des tableaux de correspondances entre les langues. L’explication des changements particuliers permet la reconstitution des étapes de transformation et du système originel.

Parallèlement à l’évolution historique (diachronie), on s’intéressera à **l’évolution géographique**: quelle est la zone d’influence de telle ou telle loi phonétique, de tel ou tel item lexical. Ceci donnera naissance à la **dialectologie**, qui mettra vite en évidence les limites de la systématicité du changement linguistique (limites aux lois phonétiques).

* + La linguistique comme science descriptive et explicative et l’emphase sur la synchronie

Avec Ferdinand de Saussure (voir "Cours de linguistique générale" publication posthume en 1914) commence l’étude du langage comme **instrument de communication**, et dont la forme est déterminée avant tout par cette fonction. Toute langue constitue "un **système** où tout se tient" (système entier, logique et sans hasard) : les éléments linguistiques n’ont aucune réalité indépendamment de leur relation au tout. C’est ainsi que l’on peut connaître la nature du langage à partir de l’observation d’un état de langue donné, sans référence nécessaire à des états antérieurs ou géographiquement voisins : on entre ainsi dans la **synchronie** (étude à un temps donné).

L’étude du langage va ensuite donner naissance à plusieurs courants. Dans la seconde moitié du 20e siècle naît la **linguistique générative** (Noam Chomsky), basée sur une réflexion concernant l’utilité de la langue, et plusieurs intuitions fondatrices. Tout d’abord la nature infinie du langage, et par conséquent les **compétences** infinies du locuteur, non seulement en termes de production d’énoncés (la **performance** du locuteur, qui n’est pas basée sur une répétition de phrases apprises), mais aussi d’intuition sur le système. Cf. le fameux exemple : « colorless green ideas sleep furiously ». Il plaide aussi pour une linguistique non seulement **descriptive**, mais plus encore **explicative**. Ainsi les phénomènes linguistiques peuvent conduire à formuler des hypothèses sur la nature de l’organisation cognitive.

La connaissance du système (d’un langage) par le locuteur lui permet une création d’énoncés infinie (cf. ci-dessus). La **grammaire générative** doit permettre, aussi bien que les compétences du locuteur, de générer à partir d’un ensemble de règles, appliquées à un lexique, et associées à une composante sémantique, tous les énoncés grammaticaux d’une langue et seulement ceux-ci (automatisation). Etablir l’ensemble de ces règles représente cependant un problème très complexe.

* + Les "nouveaux champs" de la sociolinguistique, de la pragmatique, de la linguistique appliquée…

Dans les années 60, la notion de **performance** soulevée par Chomsky ainsi que l’observation de Saussure selon laquelle la fonction principale du langage est la **communication** ont donné lieu à de nouvelles réflexions sur le langage en tant qu’objet social et activité humaine. La linguistique s’est donc associée à diverses sciences humaines (philosophie, sociologie, anthropologie, ethnologie, psychologie, voir neurologie…) pour donner lieu à des disciplines hybrides, mais qui revendiquent toutes le fait d’observer le langage « en situation » (prise en compte du contexte d’utilisation du langage), et de pouvoir ainsi mieux en cerner la nature (voir ci-dessous les définitions de la pragmatique et de la sociolinguistique).

1. Les champs et les objets de la linguistique

L’utilisation de la langue met en œuvre plusieurs niveaux d’activités cognitives.

* + Les sons : phonétique et phonologie

**Phonétique** : inventaire des sons (phones) produits par les locuteurs d’une langue, description de ces sons d’un point de vue articulatoire ou acoustique (« phonétique expérimentale »).

La phonétique concerne le niveau le plus élémentaire. La phonétique acoustique est l’étude physique du son, et de sa perception. La phonétique articulatoire s’intéresse aux outils d’émission des sons : lèvres, langue, points d’appuis de la langue (palais, alvéoles, dents - incisives supérieures et inférieures). Ses champs d’étude diffèrent selon les langues (utilisation différente ou non-utilisation de chacun de ces outils articulatoires).

**Phonologie** : inventaire des sons d’une langue en termes de systèmes d’éléments **distinctifs** (phonèmes).

Les phonèmes sont caractérisés par leur **pertinence**: deux sons sont dits pertinents si leur emploi permet de différencier deux mots l’un de l’autre (ex. les différentes prononciations du son r ne sont pas pertinentes en français : trois phones différents réalisent un seul phonème). La phonologie permet le classement systématique des sons d’une langue donnée.

* + Les mots : lexicologie et morphologie

**Lexicologie** : classification des mots d’une langue selon des principes formels, sémantiques…

**Morphologie** : étude de la structure interne des mots et mise en évidence des morphèmes.

Le morphème est une unité de sens égale ou inférieure au mot.

Ex. : dans les mots ordination, ou trépidation, on relève deux morphèmes : le premier porte le sens général du mot (ordin-, trépid-), le deuxième est un suffixe, lui aussi porteur de sens, qui précise celui de la base (suffixe -ation, idée de « transformation »).

Ex.2 : la conjugaison au présent du verbe partir fait apparaître deux morphes : [par] (je pars, tu pars, il part) et [part] (nous partons, vous partez, ils partent), qui ne représentent cependant qu’un seul morphème, qui porte le sens général du verbe.

* + Les énoncés : syntaxe

**Syntaxe** : étude de la structure interne des énoncés, des relations grammaticales entre leurs éléments (syntagmes).

Le concept d’énoncé est différent de celui de phrase, qui est relatif à l’écrit. Certaines phrases incomplètes faisant sens sont des énoncés. La notion de syntaxe se différencie aussi de celle de grammaire traditionnelle.

Note : le suffixe -me indique la pertinence des notions citées : phone / phonème, morphe / morphème, syntagme (voir exemples ci-dessus).

* + Le sens : sémantique

**Sémantique lexicale** : étude du sens véhiculé par les mots.

**Sémantique énonciative** : étude du sens véhiculé par les énoncés.

* + Les fonctions : pragmatique et sociolinguistique

**Pragmatique** : étude des valeurs des énoncés en situation de communication.

Un même énoncé peut avoir différentes interprétations selon le contexte (ex. « Il fait froid. » La sémantique énonciative interprète cet énoncé comme une indication météorologique. La pragmatique peut aussi y voir une demande déguisée (« Pouvez-vous fermer la fenêtre ? »), qui s’interprète selon le contexte).

**Sociolinguistique**: étude des usages langagiers en société.

La sociolinguistique étudie l’utilisation du langage en considérant les rapports entre les personnes. Cela concerne plusieurs points :

* les différents registres, dont l’emploi est régi par les situations sociales.
* le choix de la langue utilisée, dans une communauté bilingue.
* l’étude de la liaison orale (peu marquée dans la conversation privée, très présente dans les discours politiques, etc.)
* aujourd’hui, l’utilisation du langage sur Internet, qui s’intègre aussi dans l’étude des différences de langage entre l’écrit et l’oral (de même, les différences entre un e-mail et une lettre).
* etc.
1. Questions sur les langues orientales auxquelles la linguistique peut apporter une réponse
	* Origine et parenté des langues (linguistique diachronique et comparative)
	* Evolution historique et géographique des langues (linguistique diachronique et dialectologie) (ex. étude de la grande variété de dialectes chinois, et des problèmes de contact avec des langues non chinoises qu’elle suppose)
	* Typologie et universaux : peut-on classer les langues par typologie (ex. VSO, SVO (Français), SOV (Japonais), etc.) ? Y’a-t-il des caractères universaux du langage ?
	* Description de la structure des langues aux divers niveaux d’analyse linguistique (phonétique, morphologique, etc.)
	* Usages en société (sociolinguistique)
	* Interprétation des données (ex. comparaison du Français, parlé par 2% de la population mondiale, et du Chinois, parlé par 20%. Il faut ici se méfier, d’une part, des réalités que recouvrent les dénominations (confusion entre langue officielle et langue parlée) : il n’existe pas une langue chinoise. D’autre part, les locuteurs francophones se trouvent pour 50% seulement en France, alors que la quasi-totalité des locuteurs sinophones vivent en Chine.)
	* Etc.

|  |  |
| --- | --- |
| 2. L’écriture chinoise 1, |  |

1. Introduction

La langue chinoise incarne la différence, le mystère. Son écriture en particulier, composée de caractères appelés sinogrammes, a joué un rôle important dans la formation de cette représentation. Plutôt positive au 18e siècle parmi les occidentaux, cette image va se détériorer au siècle suivant (création du terme de « chinoiserie »), avant de retrouver son caractère positif au 20e siècle.

L’écriture chinoise est la seule écriture au monde à être beaucoup plus que la simple transcription écrite de la langue. Le chinois présente en effet une situation de « bilinguisme » : il offre un état de partition entre la langue graphique et la langue orale. Il s’agit de deux savoirs distincts et autonomes. Contrairement aux alphabets, les sinogrammes forment un système qui n’analyse pas et ne calque pas les sons, mais les idées. De ce fait, la Chine, véritable tour de Babel en matière de prononciations et de dialectes, a trouvé dans son écriture un élément d’unité.

Il est impossible de prédire la prononciation d’un caractère. Par exemple, le caractère  , qui signifiait « cheval de huit ans », a disparu depuis 2000 ans. Sa prononciation ne peut être connue par la seule analyse graphique. Il a de plus la propriété de soulever un autre problème majeur concernant l’écriture chinoise, car il semble qu’il ne pouvait pas être employé oralement. Cela suppose une double autonomie :

* il n’existe pas de lien entre l’écrit et la prononciation (le son) ;
* historiquement, certains signes ne renvoyaient à aucune prononciation.

On peut dire qu’un signe présente trois aspects : une face graphique (forme indépendante, invariable, centrée en un espace carré), une face sémantique (une ou plusieurs significations – dérivées ou sans rapport entre elles – ou fonctions) et une face phonétique (syllabe-s tonalisée-s).

Enfin, cette écriture a un véritable rôle de symbolisation de la réalité, et pas seulement de notation d’une langue parlée.

1. Classification des sinogrammes

Quelle est la nature des sinogrammes ? Leur classement en plusieurs catégories caractérise les différences dans la logique de leur structure. La classification traditionnelle a été effectuée par Xu Shen, il y a 2000 ans, en six catégories :

1. les pictogrammes : « caractères simples (non composés) représentant la réalité de façon stylisée »

ex. 火　（）　子　（）　山　（）　木　（）　鬼　（）

 flamme enfant montagne arbre revenant, fantôme

 note : la graphie entre parenthèse est la graphie primitive (vieille de 3500 ans), la graphie actuelle date de 2000 ans.

1. les symbologrammes (caractères symboles ou indicateurs) : « caractères représentant la réalité de façon symbolique (avec des marques symboliques) »

ex. 上　（）　下　（）　本　（）

 au-dessus ; haut au-dessous ; bas ; (arbre marqué)

descendre racines ; origine

1. les idéogrammes (agrégats logiques) : « caractères composés dont la signification est le résultat de l’association d’idées provenant des différents composants »

ex. 品　（）　林　　婦　（）　書　（）

 produit ; objet forêt (femme (main / élément d’écriture /

 main / balai) trace écrite sur un espace)

 épouse écrire

1. les idéophonogrammes : « caractères composés comprenant une clé qui évoque la signification, et un élément qui renvoie à la prononciation »

ex. 反　　板

 (partie sémantique « arbre » /

 partie renvoyant au son [făn])

 [făn] planche [băn]

Les idéophonogrammes constituent la grande majorité des sinogrammes (80 à 90%). Cette proportion diminue au fur et à mesure que la fréquence des caractères augmente. L’inverse est vrai (ex. les composés chimiques, basés sur la clé du métal).

1. les emprunts : « caractères dont la graphie est empruntée et signifie tout autre chose que la signification initiale qui s’est perdue »

ex. 来　（）

 venir céréale (blé ?)

Le caractère primitif représentait une céréale. Le verbe venir avait la même prononciation, mais ne possédait pas de caractère. On lui a donc attribué le même sinogramme. Par la suite, le sens originel de « céréale » a été évacué.

Attention : ici on prend en compte l’usage actuel du caractère (dans l’exemple, il s’agit originellement d’un pictogramme).

1. les caractères dérivés (transferts ou doublets) : « caractères entretenant entre eux des relations graphiques (dérivées), phonétiques, et sémantiques »

ex. 止　（）　址

 pied 🡪 s’arrêter lieu, endroit

 [zhĭ] [zhĭ]

Là aussi, le classement dans cette catégorie s’effectue par les rapports que les deux caractères entretiennent entre eux (ici, le premier est un pictogramme, le deuxième un idéophonogramme).

1. Particularités de l’écriture chinoise

Considérons la lettre H de notre alphabet latin. Il semble que son ancêtre graphique soit la représentation d’une personne levant les deux bras, signe qui devait transcrire l’idée de sentiment fort (joie, etc.), et se prononcer [ho]. Cependant, il s’est imposé, non pas comme porteur de sens, mais comme outil de découpage des sons. Cet exemple illustre un phénomène essentiel dans l’évolution de nos alphabets : un basculage total d’un système dans un autre, par l’utilisation d’une dizaine de signes seulement, capables de transcrire n’importe quelle suite de sons d’une langue donnée. Il s’agit d’un véritable bond vers l’abstrait, basculement effectué par la quasi-totalité des langues. Excepté le chinois. Peut-on expliquer cette particularité ?

L’écriture chinoise, tout comme la langue chinoise, est restée au stade de l’enfance, dans le sens où elle accorde plus d’importance à l’espace qu’au temps, tout comme un enfant appréhende les relations spatiales avant les relations temporelles. En cela, le chinois s’oppose aux langues occidentales. On peut émettre l’hypothèse que ceci constitue la manifestation superficielle d’un phénomène cognitif profond qui caractérise deux manières différentes de considérer et de s’approprier la réalité. De même, certains aspects de l’univers chinois (philosophie, esthétique, tradition pédagogique…) peuvent se déduire en partie de la nature de cette écriture.

L’écriture chinoise est la seule à ne pas se limiter à la fonction de simple communication écrite, qui caractérise les écritures alphabétiques. En effet, sa première finalité réside dans la symbolisation de la réalité.

L’écriture chinoise présente aussi d’autres dimensions bien spécifiques : esthétique, rituelle, magique, gymnique, que nous aborderons dans la deuxième partie.

|  |  |
| --- | --- |
| 3. L’écriture chinoise 2, |  |

L’écriture chinoise a servi à la transcription de langues qui n’ont aucun rapport avec le chinois : on a ainsi pu parler de « monde sinisé ». Les sinogrammes sont utilisé par les pays ou les communautés suivantes :

* + République Populaire de Chine (on distingue Hong-Kong et Macao qui conserve l’écriture traditionnelle non simplifiée)
	+ Taiwan
	+ Singapour (une des langues officielles est le chinois)
	+ Diaspora chinoise (~40M de Chinois d’outre-mer)

Ces quatre premiers ensembles constituent le monde chinois, qui regroupe ~1400M de personnes.

* + Japon
	+ Corée
	+ Vietnam (dans le passé)

Le chinois n’est pas uniquement un outil de communication écrite, mais présente aussi des caractères spécifiques que nous allons aborder dans les parties suivantes.

1. Les différentes dimensions de l’écriture chinoise
2. Dimension esthétique

L’écriture chinoise a donné naissance à un véritable art, la calligraphie. Il s’agit d’un art à part entière, qui donne lieu à des expositions, et qui possède ses propres écoles et courants artistiques, lesquels ont engendré les différents styles calligraphiques en vigueur. Trois styles principaux se dégagent de l’ensemble :

* style régulier (楷書 , *kaishu*, j. *kaisho*) : style carré, norme enseignée dans les écoles primaires, quasiment identique aux formes des caractères d’imprimerie. Les traits sont détachés, et on note l’importance du contour du trait et de l’architecture générale.
* style en mouvement (行書 , *xingshu*, j. *gyôsho*) : style semi-cursif, simplification du premier, au tracé plus coulé et plus rapide. Tout en respectant la silhouette générale du sinogramme, on ménage une certaine place au mouvement.
* style libre (草書 , *caoshu*, j. *sôsho*) : style cursif, proche de la sténographie, résultat d’une simplification extrême régie par des caractères esthétiques. La spontanéité du mouvement l’emporte sur l’architecture trait à trait du caractère. La « forme carrée » du sinogramme est abandonné, et les caractères consécutifs peuvent présenter des différences de taille importantes.

Comme dans tout art, chaque artiste se rattache à un certain style. Il est admis que le tempérament de la personne se reflète à travers le style calligraphique qu’elle adopte, mais aussi à travers la préférence affichée d’un observateur pour tel ou tel style. Le décret de simplification des sinogrammes d’après-guerre autorise, pour des raisons esthétiques, l’utilisation des caractères traditionnels dans certaines situations.

1. Dimension gymnique

La calligraphie n’est pas qu’un art pictural. Parmi les principes qui régissent l’exécution d’un caractère se retrouvent des principes propres aux arts martiaux ou à la gymnastique traditionnelle, que ce soit la gestion du souffle (importance de la respiration), ou la position du corps.

1. Dimension magique

La dimension primitive des sinogrammes était magique et surnaturelle. Cette dimension s’est conservée dans quelques cas – une dizaine. Ex. 喜 , « bonheur familial », est considéré comme un porte-bonheur. De tels sinogrammes sont employés sur des pendentifs ou au-dessus des portes d’entrée. De plus, tracer quelques signes au pinceau peut être un acte de portée symbolique : il affirme le prestige de leur auteur et honore la personne et le lieu à qui ils sont dédiés.

1. Enseignement du chinois – question de l’illettrisme

L’écriture chinoise représente tout un savoir. Le niveau culturel s’évalue d’abord au nombre de caractères connus. Cela pose le problème de la définition de l’illettrisme en Chine. Celui-ci est défini par un seuil de caractères, qui représente le premier objectif scolaire. L’illettrisme en Chine est-il uniquement fonction du nombre de caractères connus ? Qu’est-ce que savoir lire en Chine ?

1. Modes d’apprentissage

Le mode d’enseignement des sinogrammes est régi par deux grandes conceptions :

* soit on part des mots connus, en allant vers une plus grande complexité
* soit on effectue une sélection des caractères un à un, en fonction de leur fréquence. Par exemple le mot raisin, qui est d’emploi fréquent, s’écrit cependant à l’aide de composants rares. Il existe en effet un conflit entre la langue parlée basée sur les mots et la langue écrite : ex. 我有粉 « j’ai une craie » : 3 mots (moi – avoir – craie) s’écrivent avec 4 caractères, les deux caractères composant le mot « craie » portant eux-mêmes chacun un sens.

Quelle est la structure minimale (unité de base) d’un signe ? Cela dépend du point de vue adopté :

* en calligraphie, il s’agit du trait
* pour les index des dictionnaires, il s’agit de la clé (renvoyant à la signification)
* pour l’apprentissage, il s’agit du composant graphique (qui peut varier pour un même caractère selon le nombre de composants connus).
1. Caractéristiques numériques

Quel est le nombre de sinogrammes ? Cette question pose le problème de la définition précise du sinogramme.

Le recensement le plus exhaustif s’élève en effet à 86.000 caractères. Mais celui-ci compte l’ensemble des caractères existant ou ayant existé, et considère deux formes du même sinogramme comme deux caractères différents (ex. 人 et  , le deuxième étant une graphie "fantaisiste" inventé par certains calligraphes, etc.). Le célèbre dictionnaire *Kangxi* (du nom de l’empereur ayant patronné son édition au 17e siècle) comptait 47.035 caractères, nombre qui s’est imposé dans les esprits. Le nombre total de graphies différentes doit cependant être évalué autour de 20.000. Une liste de 9163 sinogrammes a été établie par le Comité de Réforme de l’Ecriture de Chine. De nos jours, la base de données pour l’utilisation de l’écriture chinoise sur ordinateur a été fixée à 6.700 caractères en Chine continentale, et à 13.000 à Taiwan.

On peut mesurer le taux de fréquence de chacun des sinogrammes. Cette mesure est basée sur un ensemble de textes écrits récents (articles de journaux, livres divers, etc.).

Le taux de fréquence le plus élevé est de 4%. Les 5 caractères les plus fréquents représentent 10% de l’utilisation totale des caractères. Les 400~500 premiers caractères permettent de reconnaître les trois quarts d’un texte de lecture courante. Cette proportion s’élève à 90% pour les 1000 premiers caractères. Le taux de fréquence le plus faible tombe à 0,00006% (箔 , « clayon pour l’élevage des vers à soie »).

Le taux de fréquence diffère aussi s’il s’agit du style écrit ou oral, et en général suivant les différents registres de langue.

Il faut aussi considérer le taux de combinabilité (capacité combinatoire) d’un caractère, la plupart des mots étant composés de plusieurs unités de sens (en général deux).

Ex.  , a un taux de fréquence assez élevé, mais uniquement parce qu’il entre dans un composé fréquent, « pain cuit à la vapeur ».

子 entre dans la combinaison de près de 700 mots.

Avec ces éléments, peut-on répondre à la question qu’est-ce que savoir lire ? Bien que, par les spécificités uniques de l’écriture chinoise, les enfants puissent commencer à lire (reconnaître un ensemble de sinogrammes) bien avant l’âge scolaire, ce qui constitue un intéressant champ d’étude pour la psycholinguistique, l’ensemble des caractères existants n’est en définitive jamais connu par un Chinois. La connaissance d’un seuil de 2000 signes, nécessaire à la compréhension d’une lecture courante, reste donc le seul moyen de mesurer efficacement le degré d’illettrisme d’une population.

1. Transcription phonétique du chinois

L’apprentissage de l’écriture implique l’apprentissage de la prononciation. Cela pose le problème de la transcription phonétique du chinois. La première transcription a été effectuée il y a 2000 ans, avec le seul système graphique disponible à l’époque : l’écriture chinoise elle-même, qui n’est justement pas basée sur le son. L’astucieux moyen mis au point consistait à utiliser deux sinogrammes, un pour sa « phonétique initiale », et un pour sa « phonétique finale ».

Ex. 中 (zhong), transcrit par deux caractères se prononçant : [zh…] et […ong].

Au 17e siècle, les Jésuites, premiers sinologues occidentaux, effectuèrent les premières transcriptions en alphabet latin (Matteo Ricci, 1605). Depuis, une trentaine de systèmes de transcriptions ont été mis au point, parmi lesquels :

* L’EFEO, Ecole Française d’Extrême-Orient (ex. Pékin, Mao Tsé Toung). Malheureusement, les tons sont absents, la prononciation imprécise, et cela reste un code élaboré par des Français pour des Français, ce qui pose un grave problème d’universalité.
* WADE (ex. Peking), conçu par des Anglais pour des anglophones.
* La transcription qui s’impose aujourd’hui est le pinyin, mise au point en Chine Populaire en 1958 par un comité d’experts réuni à l’initiative du gouvernement.

Quelles sont les avantages et inconvénients du Pinyin ? La transcription est peu adaptée pour des occidentaux (ex. Bĕijīng, Jiāng Zémín). Cependant, le Pinyin présente une quasi-universalité d’utilisation actuellement (adoption à l’ONU en 1977 ; Taiwan est une exception notoire), la prononciation du chinois est facilitée par un code suivant des règles simples, les tons sont présents.

Précision concernant la transcription des mots étrangers :

Le principe de base est d’utiliser des sinogrammes dont la prononciation se rapproche du nom à transcrire. On y associe une recherche de sens. Dans le cas du nom d’une personne, deux conceptions s’opposent : soit on effectue une transcription stricte, soit on essaye de se rapprocher d’un nom chinois (c.-à-d. 1 caractère pour le nom, et 1 ou 2 caractères pour le prénom).

Ex. : Auchan = 欧尚　([oū-shàng], « noblesse européenne »).

1. Histoire et évolution de l’écriture

L’origine et la datation précise de la naissance de l’écriture chinoise reste incertaine. Deux problèmes principaux s’y opposent. La conservation des traces écrites est rendue difficile par le climat humide. De plus, il est malaisé de dater le moment où le dessin originel devient écriture véritable. La tradition rapporte qu’un personnage du 26e siècle av. J.-C. aurait inventé l’écriture en observant le mouvement des astres dans le ciel et les empreintes de pattes d’oiseaux sur la terre. Les textes les plus anciens réellement attestés datent de 1500BC. La proportion de pictogrammes y est largement majoritaire, et la différenciation avec le dessin reste incertaine. Plusieurs dates ont été avancées concernant la naissance réelle de l’écriture : 1500BC, date de ces textes, 2500BC, voir 4000BC…

Dans l’état actuel des fouilles, on peut découper l’évolution graphique des caractères en quatre étapes. Celle-ci s’accompagne aussi d’une évolution sémantique et phonétique.

* 1500-1100BC : *jiaguwen* : écriture sur carapace de tortue et sur os. Cela demeure une écriture divinatoire (textes en questions – réponses). On peut se demander si ces textes représentent réellement le chinois parlé de l’époque. Sinon, on aurait affaire à une écriture indépendante de la langue, ce qui remettrait en cause la définition classique de l’écriture dans la linguistique occidentale.
* 1100-300BC : *jinwen* : écriture sur bronze (vases, armes, cloches de bronze). Ce nouveau support de l’écriture entraîne une évolution de la forme. On passe aussi d’une écriture à caractère divinatoire à une écriture à caractère commémoratif, servant à fixer les grands évènements. Cependant, elle ressemble encore beaucoup à du dessin.
* 300-200BC : *xiaozhuan* : écriture petit sceau. C’est l’époque de l’unification de l’empire chinois, et de l’écriture sous l’égide du premier empereur véritable (Qin Shi Huangdi). La morphologie de l’écriture ressemble pratiquement à l’écriture actuelle.
* à partir de 200BC : *kaishu*: écriture régulière et standard. Depuis cette date, pas de signe nouveau n’a été créé.

Le gouvernement de la République Populaire de Chine a opéré une simplification de l’écriture en 1956. Cette réforme, qui a touché 2.300 caractères, modifie aussi la disposition, initialement verticale et de droite à gauche, de l’écriture. L’objectif était de diminuer le nombre d’illettrés, mais le moyen utilisé reste discutable. Les caractères simplifiés sont employés aujourd’hui en Chine Populaire et à Singapour. Les caractères traditionnels sont conservés à Hong-Kong, à Taiwan, et par la diaspora chinoise. En 1958, le gouvernement chinois a créé une transcription phonétique en caractères latins, le Pinyin.

1. Conclusion

Au début du 20e siècle, de grands intellectuels chinois ont promulgué que l’écriture chinoise était vouée à disparaître, car elle représentait à leurs yeux une des causes de l’arriération de la Chine. Mao Zedong lui-même déclarait que le passage du dessin à l’alphabet était une évolution nécessaire, un progrès. Aujourd’hui, toutes ces conceptions sont remises en cause, battues en brèche, et l’informatisation constitue une révolution fondamentale qui contribue à placer la langue et l’écriture chinoises au même rang que les autres langages.

|  |  |
| --- | --- |
| 4. Présentation de la langue chinoise, |  |

Mis à part le bilinguisme un peu particulier de la langue chinoise défini précédemment, la Chine présente aussi un plurilinguisme dans le sens commun du terme : il existe d’une part la langue chinoise, et d’autre part des langues complètement différentes (habitants de l’ouest, turcophones musulmans, tibétains…). La langue chinoise elle-même se divise en de nombreux dialectes :

* le chinois standard est le mandarin, *putonghua* (« langue commune ») ou *guoyu* (« langue nationale »). C’est un chinois désigné comme officiel parmi tous les dialectes. Il vient du Nord de la Chine et couvre les ¾ de son territoire. La référence du mandarin est le parler de Pékin.
* wu (Shanghai), min (Taïwan), yue (cantonais), xiang, gan, hakka.

On distingue aussi le *baihua* (白話 , « langue blanche »), langue vernaculaire, du *wenyan* (文言 , « langage écrit »), langue d’écriture, qui ne peut être parlée. Cette dernière est utilisée pour les textes officiels, et la littérature officielle jusqu’au début du 20e siècle. Elle est parfois appelée langue graphique. Elle se caractérise par sa concision : ex. 子不子 , « les enfants ne se comportent pas comme ils devraient se comporter ». D’une manière générale, le style écrit présente concision et parallélisme : recours aux clichés, citations, aphorismes très fréquent.

1. Unité de base de la langue

A l’écrit, il s’agit du caractère. A l’oral, c’est la syllabe qui lui correspond. Elle se compose d’une initiale, d’une finale et d’un ton. Le chinois est une langue tonale (ne pas confondre avec l’intonation). Chaque syllabe est tonalisée de façon arbitraire. Le mandarin possède quatre tons (le cantonais en a sept) :

* 1er ton, ton haut : mélodie haute et uniforme, étirement prolongé des cordes vocales
* 2e ton, ton ascendant : mélodie montante, tension normale suivie d’un étirement
* 3e ton, ton bas : mélodie basse et infléchie, rétraction prolongée
* 4e ton, ton descendant : mélodie descendante et courte, léger étirement suivi d’une rétraction brusque.

Il faut ajouter le ton neutre. Le ton permet la distinction de sens, les syllabes renvoyant à de nombreux homophones. Il permet aussi dans certains cas de distinguer plusieurs significations d’un même groupe de caractères.

Le caractère ne correspond pas au mot. Le premier est une unité de base porteuse d’un sens. Le deuxième est l’élément autonome d’une phrase, et compte un ou le plus souvent plusieurs caractères.

Au niveau linguistique, l’unité de base est le morphème, la plus petite unité de sens et de son. En chinois, le morphème correspond au caractère. Il existe de très rares exceptions où le morphème vaut deux caractères. Ex. le mot signifiant « raisin », du fait de son origine (importation du persan), utilise deux caractères inséparables et d’emploi unique. Les morphèmes se combinent entre eux pour former des mots composés.

1. L’étymologie

Elle est visible et transparente :

* 1er niveau : étymologie graphique. 電 , « éclair », représente la pluie au-dessus d’un champ traversé d’un trait.
* 2e niveau : étymologie du mot. 電子, « électron », signifie littéralement « enfant (= petite partie) de l’éclair (= électricité) »
1. La grammaire du chinois

Il n’existe pas de traditions de grammairiens. Le mot « grammaire » lui-même est créé au début du 20e siècle. La morphologie (dérivation et conjugaison) est inexistante. A cela s’ajoute l’absence d’article. La première grammaire publiée par un chinois date de 1898 (*Mashi Wentong* de Ma Jianzhong). Une seule distinction traditionnelle est faite entre mot vide et mot plein. Les mots vides, « plutôt abstraits », sont des mots-outils essentiellement fonctionnels (particules modales et finales, onomatopées, suffixes verbaux, etc.). Les mots pleins, « plutôt concrets », sont les mots notionnels (noms, chiffres, verbes, etc.) porteurs de signification.

De plus, la nature (nom, verbe…) et la fonction (sujet, complément…) des mots ne sont pas aussi précises que dans les langues indo-européennes, mais dépendent de leur position dans la phrase. L’ordre des mots prend de ce fait toute son importance.

Enfin, le chinois est une langue du relatif : les verbes qualificatifs, par exemple, s’ils ne sont précédés d’aucun adverbe de degré, expriment la qualité d’une chose non pas en soi mais relativement à une autre chose.

1. Une langue au stade de l’enfance

Un enfant appréhende d’abord l’espace avant le temps. De même, la langue chinoise n’a pas de temps, mais laisse une grande place aux références spatiales. Ex. la phrase « prends la craie » devra s’accompagner d’indications spatiales : « prends en descendant (mode de mouvement) la craie vers toi (indication directionnelle) ».

C’est une langue assez impersonnelle :

* on trouve de nombreuses phrases sans sujet. Beaucoup sont construites autour d’un thème. Il est sujet de conversation de la phrase et non en prise directe avec l’action.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  Ex. | ni | shenti hao ma ? |
|  |  | [tu] | santé / être bon / ? |
|  |  | ta | si le laopo. |
|  |  | [il] | mourir / réalisation / femme = sa femme est morte. |
|  |  | thème | propos |

Quel est le lien entre ces particularités et la pensée chinoise ? L’accent n’est pas mis sur le temps : ainsi, il n’y a pas dans la mythologie chinoise d’idée d’origine des hommes - ni d’un dieu créateur ; le calendrier traditionnel est cyclique.

|  |  |
| --- | --- |
| 5. Présentation de la langue coréenne, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 6. L’écriture coréenne, |  |

|  |  |
| --- | --- |
| 7. Présentation de la langue japonaise, |  |

1. Importance du japonais

La langue japonaise est parlée par les 130 millions de personnes qui peuplent l’archipel, auxquelles il faut ajouter les quelques communautés japonaises de certains pays d’Amérique du Sud, en particulier le Brésil et le Pérou. Il n’y a donc pas de « japonophonie », mais la langue japonaise est toutefois la 6e des langues les plus parlées. Le poids international de l’économie nippone contemporaine suscite un nombre toujours croissant d’apprenants de la langue japonaise dans le monde entier.

1. Langue standard et dialectes

Le Japon est resté fermé pendant plus de 200 ans, de 1639 à 1853. Cette autarcie l’a gardé à l’écart des développements mondiaux. L’ouverture forcée de 1853 a entraîné des réformes de modernisation. En particulier, le japonais fut standardisé sur le modèle du parler de la nouvelle capitale, Tôkyô, à la fin du 19e siècle. L’instauration de la scolarité obligatoire et le développement des médias modernes entraîna la généralisation progressive de cette langue standard. De nos jours, la langue de Tôkyô occupe une position dominante.

Il faut noter en outre l’existence de nombreuses variantes dialectales, pour la plupart intercompréhensibles, à l’exception de la langue des Aïnous dans le Hokkaïdô et de la langue des îles Ryûkyû à l’extrême sud de l’archipel.

|  |  |
| --- | --- |
| Hokkaidô (*Aïnou*) |  |
| Parlers du NordParlers de l’Est (Tôkyô)Parlers de l’Ouest (Kyôto, Ôsaka) Parlers de Kyûshû | intercompréhensibles |
| Ryûkyû (Okinawa) |  |

Il existe des rivalités économiques et linguistiques entre Tôkyô et Kyôto, l’ancienne capitale impériale. Les principales différences portent sur les accents mélodiques. La langue parlée dans l’ensemble du Japon est donc celle de Tôkyô, avec des accents régionaux.

La langue Aïnou appartient à une famille linguistique différente du japonais (origine sibérienne ?). Ses locuteurs ne sont plus que quelques milliers, du à une assimilation au fil des siècles avec le peuple japonais.

Okinawa est longtemps resté un pays autonome tributaire de la Chine et du Japon. La langue des îles Ryûkyû appartient à la même famille que le japonais, mais elle a connu une évolution différente due à cette particularité historique.

1. Description linguistique
2. Phonologie

Le système phonologique du japonais est relativement pauvre. Il se compose de 5 voyelles, 2 semi-voyelles et 14 consonnes. Les voyelles sont brèves (a, i, u, e, o) ou longues (aa, ii, uu, ee, oo)[[1]](#footnote-1). La longueur d’une voyelle est pertinente. Ex. obasan (« tante ») vs. obâsan (« grand-mère »), ojisan (« oncle ») vs. ojîsan (« grand-père »). Les consonnes peuvent être géminées : le même son consonantique est redoublé. La gémination est aussi pertinente. Ex. : kite (« venir ») vs. kitte (« timbre postal »). A la différence du coréen, la gémination n’apparaît qu’à l’intérieur du mot.

Plusieurs sons demandent un peu d’attention : /h/ est aspiré, /r/ ne ressemble en rien au /r/ français. Il n’existe pas non plus de sons labio-dentaux (ex. : /f/ et /v/). Le japonais est une langue à syllabes ouvertes : toutes les syllabes se terminent par une voyelle. On exclue le cas de la nasale /n/ qui peut être une syllabe toute seule.

Pour transcrire le japonais en alphabet latin, on recourt au système *Hepburn*, du nom du missionnaire américain qui établit le premier dictionnaire en anglais.

La pauvreté du système phonologique entraîne une difficulté d’apprentissage des langues étrangères, du français par exemple – pas d’opposition r/l (riz long/lit long), b/v (bon vin/bon bain).

De plus, la transcription des mots étrangers n’est pas fidèle, et s’accompagne d’une spécialisation du sens dans l’art par exemple pour les mots d’origine française, qui provient et dénote une certaine image de la France au Japon :

Ex. atelier 🡪 atorie (« atelier d’art »), France 🡪 Furansu, concert 🡪 konsâto, concours 🡪 konkûru (« concours de musique »), ensemble 🡪 ansanburu (« costume » / « ensemble de musique »), avec 🡪 abekku (« des amoureux »).

Le japonais ne possède pas de tons comme en chinois ou en vietnamien, mais il dispose de l’accent tonal. Ex.  (« pluie ») vs.  (« bonbon ») /  signifie à la fois « nez » et « fleur », mais ces deux mots se distinguent par la particule qui les suit :  vs.  .

Il existe 4 accents :

* mot inaccentué : (p) 

(pas de descente)

* accent final : (p) 

(descente sur la particule)

* accent médial : (p) 
* accent initial : (p) 

Les hauteurs des première et deuxième syllabes sont toujours différentes. Le changement de hauteur marque donc normalement le début des mots. La place de la montée est fixe alors que la place de la descente dépend des mots. Cet accent descendant est donc caractéristique.

En chinois, toutes les syllabes sont affectées d’un ton. La zone d’influence de l’accent est à l’intérieur de la syllabe. L’important est donc la nature de l’accent. En japonais, l’accent affecte le mot, et le changement de hauteur se trouve entre les syllabes. L’important est donc ici la place de l’accent. Il y a une similarité avec l’anglais où l’accent est d’intensité (accent fort ou faible).



1. Morphologie et syntaxe

Le japonais est, comme le coréen, une langue « agglutinante », c’est-à-dire une langue où des suffixes s’ajoutent aux mots de base (nominaux ou verbaux), exprimant ou précisant les rapports grammaticaux. La phrase suivante est construite sur le verbe taberu, « manger » auquel des suffixes s’ajoutent dans un ordre déterminé.

Ex. 1) Tabe-sase-rare-taku-nakat-ta

 manger factitif passif désidératif nég. passé

« Je ne voulais pas être obligé de manger. »

L’ordre des suffixes est fixe : tabeta, tabenakatta, tabesaseta, tabesasenakatta, etc.

Les nominaux sont suivis de particules dites fonctionnelles qui indiquent leurs fonctions dans la phrase. Le prédicat (verbal ou adjectival) est placé à la fin de la phrase. L’ordre des mots est donc sujet-objet-verbe (S.O.V.).

Ex. 2) Tanakasan-ha hachiji-ni kissaten-de asagohan-wo tabeta

 nom propre TH 8 heures salon de thé petit déjeuner manger passé

 à temporel à locatif COD

« M. Tanaka a pris son petit déjeuner dans un salon de thé à huit heures. »

Les particules entraînent une certaine difficulté à compter les mots, du à la variation de la définition même du « mot » en japonais. La longueur d’un texte n’est donc pas caractérisée par le nombre de mots, mais par le nombre de caractères.

En japonais, comme en coréen, il n’y a ni article, ni marque de genre (féminin/masculin) ou de nombre (singulier/pluriel). Les mots nominaux sont donc invariables. Pour spécifier une quantité, on a recours aux classificateurs numéraux.

Ex. 3) hon to empitsu, « livre(s) et crayon(s) »

hon ni-satsu to empitsu ni-hon, « 2 livres et 2 crayons »

Ni est un numéral (« deux »). –satsu et –hon sont des suffixes numéraux, le premier sert à compter les objets reliés, le second les objets longs et allongés. Il existe ainsi toutes sortes de classificateurs correspondant à diverses catégories.

Comme en coréen, les adjectifs sont variables aussi bien que les verbes.

Ex. 4) Kono tonneru-ha nagai (nagakunai, nagakatta, nagakunakatta)

ce tunnel TH long (n’est pas long, était long, n’était pas long)

« Ce tunnel est long (n’est pas long, était long, n’était pas long) »

Le japonais est une langue à thème. Le thème et le sujet sont différents. Ils peuvent co-exister dans une phrase. Le thème est ce dont on parle, le reste de la phrase en est un commentaire. Le sujet est un des compléments qui a le rapport sémantique le plus fort avec le prédicat. Ce-dernier ne se décline ni avec le sujet ni avec le thème.

Ex. 5) Tanakasan-ha kami-ga nagai

 nom propre TH cheveux sujet long

« Tanaka a les cheveux longs (litt. Quant à M. Tanaka, les cheveux sont longs). »

Le japonais est une langue sans contrainte subjectale. Ni sujet ni thème ne sont des éléments grammaticaux indispensables. La première interprétation d’une phrase se rapporte au locuteur (tabeta, « j’ai mangé ») et à son point de vue (tabeta ka ?, « as-tu mangé ? »), ou à un thème implicite :

Ex. 6) Tanakasan-ha hachiji-ni kissaten-de asagohan-wo tabeta ?

 nom propre TH 8 heures salon de thé petit déjeuner manger passé

 à temp à locatif COD

« Est-ce que M. Tanaka a pris son petit déjeuner dans un salon de thé à huit heures ? »

Réponse : Un, tabeta, « Oui, il a mangé. »

Le déterminant précède toujours le déterminé (adjectif + nom, relative + principale, etc.).

Ex. 7) Kore-ha [kinô watashi-ga katta] hon desu

 ceci TH [hier je sujet ai acheté] livre prédicat

« Ceci est un livre que j’ai acheté hier. »

Cet ordre laisse entendre que l’élément les plus important et le plus précis se trouve à la fin. Cette interprétation vaut aussi pour la place du verbe. On peut y voir un principe en quelque sorte général qui induit un ordre de classement de grandeur décroissant : adresse = pays – ville – nom, date = année – mois – jour, nom = nom de famille – prénom.

1. L’origine de la langue

Cette question a suscité et suscite encore de nombreux recherches et débats. Les hypothèses se partagent entre le groupe des langues altaïques (turc, toungouze, mongol, mandchou, coréen) et celui des langues malayo-polynésiennes.

Le japonais présente avec les langues malayo-polynésiennes des traits phonétiques communs (cinq voyelles, nombre peu élevé des consonnes, syllabes ouvertes), en particulier avec les langues indonésiennes et le *tagalog* des Philippines. Il partage avec les langues altaïques des traits syntaxiques : ce sont des langues agglutinantes (nominaux + particules, verbe en position finale), il n’existe pas de mots indigènes commençant par /r/. Les correspondances grammaticales avec le coréen en particulier sont frappantes : la traduction mot à mot entre les deux langues est possible. C’est pourquoi certains linguistes avancent l’hypothèse d’un ancêtre commun.

|  |  |
| --- | --- |
| 8. L’écriture japonaise, |  |

Le système d’écriture en usage aujourd’hui au Japon est l’aboutissement d’une très longue assimilation. Sa formation, lente et complexe, a commencé quand les Japonais ont emprunté l’écriture à la Chine. L’écriture japonaise possède l’originalité d’associer deux types d’écriture opposés par essence : l’écriture logographique et sémantique chinoise (kanji) et une écriture phonétique (kana).

L’écriture traditionnelle est verticale et de droite à gauche. Elle reste de règle pour la plupart des ouvrages littéraires, et pour les articles de journaux.

1. Répartition des trois systèmes d’écriture

私は八時に喫茶店でコーヒーを飲んだ。

１２１１２１１１２３３３３２１２２

moi TH 8 heures à salon de thé à café COD boire passé

１= *Kanji* , 漢字 (caractères chinois utilisés pour les mots pleins ou notionnels)

２= *Hiragana* , 平仮名 (écriture phonétique notant les éléments grammaticaux)

３= *Katakana* , 片仮名 (écriture phonétique transcrivant les mots d’origine étrangère)

Quand les Japonais parlent de mots d’origine étrangère, les mots d’origine chinoise n’y sont pas inclus, ceux-ci étant enracinés profondément dans la langue japonaise. Les katakana servent aussi à transcrire onomatopées et messages télégraphiques.

Par sa complexité, ce système graphique aurait pu constituer un obstacle à la transmission des connaissances. Mais dans la mesure où les éléments sémantiques essentiels, caractérisés par l’utilisation des kanji, se détachent de l’ensemble de l’énoncé, des méthodes de lecture rapide ont pu être mises au point afin de saisir la teneur d’un texte d’information en un temps très réduit.

Il n’y a pas d’espace entre les mots. Cela rend difficile le comptage des mots (voir chapitre précédent). Cependant, cet espace n’est pas nécessaire graphiquement dans la mesure où, comme il vient d’être dit, un nouveau groupe nominal commence généralement par un kanji, et est suivi d’un hiragana : les groupes sont ainsi facilement détachés et la lecture rapide est facilitée. Dans l’exemple ci-dessus, les notions essentielles apparaissent immédiatement au lecteur : moi / huit heures / salon / café / boire. D’autant plus que les kanji fonctionnant comme des représentations directes du réel, c.-à-d. une image de leur signifié, ils permettent une perception immédiate de cette réalité ; une lecture « intériorisée » du mot n’est pas réellement nécessaire.

C’est pourquoi, une transcription en hiragana d’un texte, outre le fait qu’elle ne permet plus la distinction hors contexte des homophones, rend ce texte moins accessible. Le même exemple transcrit donne :

わたしははちじにきっさてんでコーヒーをのんだ。

De plus, l’absence d’espace entre les mots, abordée ci-dessus, peut dans ce cas devenir source de confusion. Ex. le télégramme (katakana) : カネオクレタノム , ka-ne-o-ku-re-ta-no-mu, pourra donner lieu à deux interprétations :

Kane okure tanomu : « envoyez de l’argent, s’il vous plaît »

Kane okureta nomu : « (tu as) envoyé de l’argent, je le bois »

Chaque système a sa propre image : hiragana souple et doux, katakana dur et froid, kanji académique. Cela entraîne une liberté de choix dans le domaine artistique, mais aussi quotidien, selon l’impression que l’on veut transmettre. Par exemple, le titre d’un livre nommé « la tempête » (j. *arashi*) pourra s’écrire 嵐 , あらし , ou アラシ . Cela peut aussi s’appliquer au choix de la graphie d’un prénom.

1. Hiragana
2. Présentation

Les kana (hiragana et katakana) sont des syllabaires, c.-à-d. des systèmes d’écriture dans lesquels chaque signe transcrit une syllabe. Ils comprennent tout le système phonétique japonais : ainsi les hiragana peuvent théoriquement servir à transcrire à eux seuls la langue japonaise dans son entier. On a pu à une certaine époque l’envisager, en regard du poids important que représente l’apprentissage des kanji. Cela a été abandonné, du point de vue pratique pour les raisons évoquées ci-dessus (en particulier à cause de l’importance des homophones), du point de vue culturel par l’attachement des Japonais à leur écriture et aux caractères chinois.

Les kana sont généralement groupés dans un tableau présentant un ordre systématique, en ligne selon la voyelle de la syllabe (a, i, u, e, o) et en colonne selon la consonne initiale (Ø, k, s, t, n, h, m, y, r, w). Ce tableau, le *gojûonzu* (五十音図 , « tableau des cinquante sons »), revêt une certaine importance. En particulier ses lignes présentent les différentes formes verbales (négative, suspensive, conclusive, conditionnelle ou impérative, volitive).

1. Rapport entre la prononciation et l’écriture

Quand il existe une opposition entre les consonnes sourdes et sonores, ces dernières sont représentées par deux petits traits diagonaux, ajoutés en haut à droite du signe correspondant :

/ k / et / g / : かきくけこ　がぎぐげご

/ s / et / z / : さしすせそ　ざじずぜぞ

/ t / et / d / : たちつてと　だぢづでど

La relation des trois consonnes /h/ /b/ et /p/ est conçue comme suit :

はひふへほ　ばびぶべぼ　ぱぴぷぺぽ

Il n’existe pas en japonais de différence entre majuscule et minuscule. Cependant, certains signes sont employés en petit format :

* pour transcrire le phénomène de gémination (considéré par un Japonais comme une coupure), on utilise un petit つ *tsu*.

Ex. kitte きって (*ki-[tsu]-te*), kippu きっぷ (*ki-[tsu]-pu*)

* pour transcrire les différentes diphtongues, on emploie des petits や *ya*, ゆ *yu*, よ *yo*.

Ex. kya きゃ (*ki-[ya]*), kyu きゅ (*ki-[yu]*), kyo きょ (*ki-[yo]*), etc.

La représentation des particules fonctionnelles est spécifique pour marquer la fin d’un groupe nominal. La marque de thème *wa* est écrite は（わ）, celle de direction *e* est écrite へ（え）, celle de complément d’objet direct *o* est écrite を（お）.

1. Katakana
2. Combinaisons de signes utilisés pour noter des sons d’origine étrangère

Certaines combinaison de katakana ont été créées pour s’approcher des sons d’origine étrangère. Ex. fianse フィアンセ (*fu-[i]-a-n-se*), vôgu ヴォーグ (*[u****¨****]-[o]-o-gu*).

1. Double lexique : mots katakana et mots hiragana

Lorsqu’il existe des mots indigènes et des mots d’origine étrangère pour désigner les mêmes référents, le mot d’origine étrangère évoque des images valorisées : modernité, propreté, luxe, clarté, efficacité. Ex : shokudô / resutoran (restaurant), daidokoro / kicchin (cuisine).

La différence peut correspondre aux deux styles différents (japonais et occidental) existant au Japon de nos jours. Ex : otearai / toire (les toilettes), to / doa (porte).

1. Kanji de nos jours
2. Caractéristiques

Un Japonais d’éducation moyenne connaît ou reconnaît environ 3.000 caractères. Les dictionnaires les plus complets comportent environ 10.000 kanji. Le dictionnaire chinois-japonais le plus exhaustif compte environ 50.000 caractères. Une liste officielle de 1945 caractères d’usage courant (常用漢字 , *jôyôkanji*) a été édictée en 1981 par le Ministère de l’Education. Les journaux utilisent entre 2.500 et 3.000 caractères (les textes dans les domaines technique et littéraire environ 4.000). Cependant, la connaissance des 500 kanji les plus fréquents permet la compréhension de 80% du contenu d’un article.

|  |
| --- |
| Résultat des enquêtes sur des journaux quotidiens |
| Kanji les plus fréquents | Fréquence | 5001000150020002500 | 79,4%93,6%98,4%99,6%99,9% |
| 1050100200 | 10,6%27,7%40,2%56,1% |

Les dix kanji les plus fréquents sont : 日 (jour), 一 (un), 十 (dix), 二 (deux), 大 (grand), 人 (être humain), 三 (trois), 会 (réunion), 国 (pays), 年 (année).

1. Lectures des kanji

Il importe d’apprendre à distinguer deux séries très différentes de lecture des kanji. Elles seront désignées par les termes employés au Japon à cette fin : lectures *on* (sino-japonaises) et lectures *kun* (japonaises).

Ex. importation du caractère 山 , « montagne ». Sa prononciation chinoise est *shān*. A cause des contraintes phonétiques propres à leur langue, les Japonais le prononcent *san*: il s’agit de la lecture *on* du caractère. Celui-ci est aussi affecté du mot indigène désignant la montagne : *yama* est donc sa prononciation *kun*. Cela diffère du coréen, où un sinogramme ne sera lu qu’avec la prononciation sino-coréenne, la prononciation indigène n’ayant pas été attribuée au caractère.

On peut noter deux modifications majeures à la prononciation chinoise d’origine : le fait des contraintes phonétiques (voir ci-dessus), et le fait qu’on obtienne dans nombre de cas des prononciations polysyllabiques à partir d’une langue monosyllabique.

Dans les dictionnaires, la prononciation *kun* est transcrite en hiragana, la prononciation *on* en katakana.

Tous les kanji présentent, en principe, au moins une lecture *on* et une lecture *kun*. Quant aux kanji présentant plusieurs lectures *on*, cette multiplicité répond à l’évolution de la langue chinoise elle-même, en fonction du temps et des régions d’importation (ex. 人 *jin*, *nin*, être humain). Lorsque certains caractères comportent plusieurs lectures *kun*, chacune d’entre elles explicite un aspect de signification, l’une de ses virtualités sémantiques : au sens d’origine, il était possible de faire correspondre plusieurs mots japonais. (ex. 生 : *ikiru* vivre, *ikasu* exploiter, *umareru* être né, *umu* accoucher, *hayasu/haeru* faire pousser/pousser, *nama* cru, *ki-* pur).

Ce système a induit l’usage d’un double lexique : l’un composé de mots japonais, l’autre composé de mots sino-japonais. En général, un kanji isolé sera lu en japonais, tandis que deux (voire trois ou quatre) kanji associés, formant donc des mots composés, seront lus en sino-japonais.

Dans certains cas, la même notion peut employer les deux systèmes : « homme et femme », système *kun* : 男と女 *otoko to onna*, système *on* : 男女 *danjo*. Le deuxième terme, d’aspect plus abstrait, plus technique, sera plutôt réservé à l’écrit.

1. Kanji forgés au Japon

Par ailleurs, il existe quelques « imitations de sinogrammes » spécifiquement japonaises. Ces caractères sont appelés *kokuji*, 国字. Leur formation respecte cependant les principes chinois (ci-dessous, les exemples 1 & 2 sont des idéogrammes, l’exemple 3 est un idéophonogramme).

魚 (poisson) + 弱い (faible) = 鰯 (sardine)

魚 (poisson) + 雪 (neige) = 鱈 (morue)

イ (personne) + 動く (bouger) = 働く (travailler)

Des enquêtes effectuées dans les années 80 à partir de documents écrits (revues, journaux, dictionnaires) indiquent les fréquences d’utilisation suivantes : lexique japonais 40%, lexique chinois 50%, lexique étranger 10%. Dans les conversations orales, le lexique japonais est cependant le plus utilisé.

1. L’histoire de l’écriture japonaise

Au Japon, on va assister à la rencontre-choc d’une langue, d’une culture qui s’était développée sans écrit, avec une écriture conçue ailleurs, sur le continent chinois. L’ironie du sort a voulu que la langue japonaise présentant de grandes différences avec la langue chinoise, cette écriture n’était sans doute pas la mieux adaptée à sa notation. L’histoire de l’écriture au Japon apparaît dès lors comme une sorte d’extraordinaire combat que les Japonais ont mené depuis les débuts de notre ère, et quasiment jusqu’à aujourd’hui, pour adapter cette écriture étrangère à la notation de leur langue.

1. Introduction des kanji au Japon

Les premières chroniques japonaises datent du 8e siècle. On peut trouver traces des évènements historiques les plus anciens dans les chroniques chinoises, qui indiquent un contact avec l’archipel dès les premiers siècles de notre ère. A cette époque, il est divisé entre des centaines d’Etats. On situe habituellement le moment où les Japonais ont commencé à porter un intérêt à l’écrit, vers la fin du 4e et le début du 5e siècle de notre ère. Suite à des frictions entre la Chine et la Corée, arrivent au Japon un certain nombre de réfugiés coréens, porteurs de nombreuses techniques nouvelles, dont la science de l’écriture chinoise. C’est à ce moment qu’a lieu la véritable rencontre des Japonais avec l’écriture.

1. Evolution

A partir du 6e siècle, les Japonais essayent de s’approprier le système d’écriture chinois. Cela signifie avoir l’idée à un moment donné de s’en servir pour noter sa propre langue. Les premiers écrits étaient en pur chinois, auquel on rajoutait des marques, sorte de repères pour les fonctions grammaticales. Cependant, les difficultés rencontrées pour noter les noms propres japonais et les éléments grammaticaux qui n’existent pas en chinois étaient trop importantes pour donner naissance à un système pratique.

La solution retenue pour réellement transcrire la langue japonaise, dans sa prononciation et ses règles syntaxiques, a consisté à utiliser des caractères chinois (donc monosyllabiques), seulement pour leur valeur phonétique, en oubliant complètement leur valeur sémantique. Ex. : 後 « derrière » et 五 « cinq » sont utilisés indifféremment pour leur même prononciation *go*. Ainsi le mot pays, en japonais *kuni* pouvait s’écrire 久尓 *ku-ni*. Cette méthode impliquait qu’un même mot indigène de plusieurs syllabes fût transcrit par plusieurs caractères chinois, même si ces derniers comportaient de nombreux traits.

Un second procédé fut bientôt combiné au premier : les caractères furent utilisés pour leur sens, sans rapport avec leur prononciation d’origine, comme équivalents des termes indigènes de même signification ou de signification proche : 国 *kuni*, pays. Suite à la répétition des mêmes sons (cf. les particules), certains kanji se sont spécialisés dans la transcription phonétique, sans perdre leur sens premier quand ils étaient employés comme mots pleins. Cela donnait donc lieu à une difficulté de différenciation.

1. Apparition des hiragana et katakana

Aux 8e et 9e siècles, le style cursif (草書 , *sôsho*), par stylisation et simplification des sinogrammes, donne naissance aux hiragana. Ceux-ci sont fabriqués par les femmes de la cour, c’est pourquoi ils se voient qualifiés « d’écriture féminine ». De nombreux hiragana voient le jour, leur nombre se réduira progressivement jusqu’à former un système stable.

Parallèlement, dans les communautés monastiques, les moines étudiant les textes chinois commentent ceux-ci en utilisant une autre écriture nouvelle, les katakana, caractères formés par l’utilisation d’une partie d’un sinogramme.

Les hiragana, aux formes souples, sont donc des simplifications de caractères, les katakana, aux formes plus carrées et plus anguleuses, sont des fragments de caractères.

Pendant quelques temps, il y a répartition des écritures entre les hommes de l’administration (kanji, annotés par des katakana) et les femmes non éduquées (hiragana). Les hiragana présentent l’avantage de pouvoir transcrire totalement et librement la langue japonaise et permettent la naissance des grands chef-d’œuvres littéraires de l’époque Heian.

1. Formation du système actuel

Les deux systèmes vont fusionner : les kanji serviront à transcrire les mots notionnels, alors que les hiragana noteront les marques grammaticales et particularités de la langue japonaise (terminaisons et flexions du vocabulaire conceptuel, particules, etc.).

|  |  |
| --- | --- |
| 9. Présentation de la langue vietnamienne, |  |
| 10. L’écriture vietnamienne, |  |
| 11. Linguistique contrastive, |  |

1. La linguistique contrastive entre linguistique appliquée et linguistique générale

Au départ, la linguistique contrastive se développe aux Etats-Unis vers la fin des années cinquante dans le cadre de l’enseignement des langues et de la traduction. Comme le montre l’ouvrage de R. Lado, *Linguistics across Cultures* (1957), elle s’intéresse aux interférences inconscientes, à l’origine de fautes ou de difficultés lors du passage d’une langue à une autre (révélation de régularités acquises non conscientes). Bien qu’elle soit toujours en ébauche et qu’elle n’ait pas de « méthode classique », elle est aujourd’hui largement intégrée dans la linguistique appliquée à la didactique des langues et, plus récemment, à la traductologie.

Dans une autre optique, on la définit également comme un type particulier d’approche interlinguistique, visant à comparer des langues. Elle se rapproche alors de la démarche contrastive des anthropologues qui étudient les convergences et les divergences entre cultures et sociétés, pour parvenir à des généralisations empiriques solides et faire la part entre ce qui tient à des contingences historiques et ce qui relève de règles systématiques. C’est en ce sens que nous proposons ici une linguistique contrastive des langues d’Asie orientale, permettant de les comparer entre elles deux à deux sous différents angles. Ce faisant, on évite deux écueils. Le premier est de ne pas saisir la structure globale de la langue cible en majorant les différences par rapport à la langue de comparaison (définition négative des langues qui entraîne une conscience peu claire des spécificités linguistiques). Le second est de construire des catégories descriptives à partir d’une généralisation indue issue de la description d’un grand nombre de langues.

Une double hypothèse est à la base de la linguistique contrastive : celle de la dimension anthropologique du langage d’une part et celle de la diversité des systèmes et des usages linguistiques de l’autre. Dans la mesure où les langues humaines sont restreintes par les capacités psycho-physiologiques des hommes (mémoire, perception, etc.) et les potentialités de leur organisation sémiotique, il est inévitable qu’elles rencontrent des exigences similaires et des solutions voisines, même si elles en proposent des problématisations différentes dont seuls les résultats coïncident partiellement (grammatisations spécifiques de la sémantique). On s’efforcera donc non seulement de répertorier des différences ou des ressemblances, mais aussi de voir s’il s’agit de deux solutions grammaticalisées distinctes répondant à une même exigence linguistique ou communicationnelle ou de questions différentes, tenant au fait que les langues se sont pourvues de systèmes sémiotiques n’exerçant pas les mêmes contraintes et, en conséquence, ne soulevant pas les mêmes problèmes. Ceux-ci sont toutefois en nombre limité. Et l’histoire d’une langue ainsi que sa tradition descriptive doivent aider à les saisir.

1. Application de la linguistique contrastive

On doit tout d’abord délimiter des champs d’observation empirique, des niveaux et des règles d’organisation, des catégories d’analyse. Car tout objet linguistique résulte d’une construction et d’une interprétation, aucun « fait empirique » n’existant à l’état brut, comme un donné immédiat.

Heureusement on connaît assez bien un certain nombre de langues, en particulier celles qui ont une écriture normée et un usage national standardisée. Par *langue*, on entend généralement de tels systèmes symboliques et sémiotiques stabilisés, institutionnalisés, ayant une histoire, une aire de diffusion, et qui sont liés à une identité sociale, politique et culturelle (stabilisation par des institutions qui ont des politiques linguistiques, nationalistes). Mais ces systèmes sont en évolution permanente sous la pression de facteurs internes et externes qui les modifient de manière continue. Par exemple l’adoption d’une notation écrite ou des contacts prolongés, plus ou moins forcés, avec d’autres langues peuvent entraîner des transformations allant de l’emprunt à l’hybridation.

On peut développer ce point de l’importance du système de notation. Il induit en effet des illusions, qui varient suivant sa nature. Si le système est alphabétique, l’illusion est qu’un même son représente un seul signifiant ; logographique, qu’un même signe représente une seule réalité. Un problème d’importance est aussi les difficultés d’importation d’une notation. Pour un système alphabétique, les ajustements seront minimes. Pour un système logographique, les transferts ne sont possibles que par la compréhension totale de la langue d’origine : l’introduction du système est largement plus progressive, et le contact avec la langue entraîne des apports qui peuvent constituer de véritables strates de vocabulaire commun. La préservation du système tel quel est très difficile, voire impossible, et les essais asiatiques du monde sinisé ont dû s’accompagner de nombreuses innovations spécifiques.

On ne peut donc comparer globalement des langues. On comparera plutôt des secteurs formant des systèmes clos. Ce peut être le système des sons distinctifs, ou phonèmes ; les paradigmes de formes établis par l’analyse grammaticale, qui fixe les unités morphologiques d’une langue et établit leur syntaxe, c’est-à-dire leurs règles de combinaison et de construction dans le cadre de la phrase, selon un ordre linéaire contraignant. On pourra aussi comparer des unités lexicales, en étudiant les valeurs qu’enregistrent les dictionnaires, en rapport avec les connaissances propres à une collectivité d’usagers. Du point de vue grammatical, la comparaison implique des catégories communes, ce qui amène très souvent à remettre en cause les catégories élaborées pour une langue particulière à partir de critères hétérogènes, dont certains ne sont pas transportables d’une langue à l’autre. Ainsi définir ce qu’on appelle mot, verbe ou phrase ne va pas de soi, dès que l’on a affaire à deux langues, même si l’apprentissage scolaire confère une sorte d’évidence à de tels objets linguistiques. Du point de vue lexical, il est également difficile de dissocier les traits sémantiques qui dépendent du contexte ou des propriétés des référents et les distinctions qui sont dues à des oppositions d’ordre lexical.

Enfin grammaire et dictionnaire ne saisissent pas l’intégralité d’une langue, qui fait aussi l’objet de règles d’usage, variables selon les lieux, les règles sociales, les rapports au sein d’une communauté. Les salutations, les façons de s’adresser à un interlocuteur, par exemple, donnent lieu à des modifications pragmatiques qui entrent aussi dans le champ de la comparaison des langues.

1. Les problèmes d’étude appliqués aux langues asiatiques
2. Le problème des catégories

Dire que *wa* est la particule du thème japonais est inutile tant que l’on n’aura pas une perception nette de ce qu’est un thème. Cela revient à dire que l’opium fait dormir parce qu’il a une propriété dormitive.

1. Le problème d’étiquetage

Le terme de « nom » japonais appelle des afférents, même inconscients, propres au français (caractéristiques de ce qu’on nomme « nom »). Ce problème est compensé par des rectifications négatives (ainsi précise-t-on que le « nom » japonais n’a ni genre, ni nombre, etc.) qui ne sauraient être exhaustives et constituent de toute manière une mauvaise approche des langues en masquant les spécificités de leurs éléments. Malheureusement, le « colonialisme linguistique » a érigé les termes occidentaux en universaux qui se sont inscrits dans une généralisation excessive. Les catégories propres aux grammaires européennes ont été importées, et associées à des réalités autochtones en même temps qu’elles continuaient à décrire leurs langues d’origine. Par exemple, en japonais, *meishi* désigne à la fois les « noms » japonais et occidentaux. Cela induit pour les apprenants japonais des langues étrangères les mêmes confusions que pour les étudiants du japonais (cf. supra, les afférents associés à un terme). Pour un Japonais, le terme *meishi* a en effet ses propres caractéristiques (invariabilité ; fonctions, formations, et origines propres). On obtient des systèmes et des réalités différents décrits par les mêmes termes. Si on se place dans le système occidental, cela fait ressortir l’exotisme de certains points de grammaire des autres systèmes, qui peuvent apparaître comme des exceptions alors qu’ils s’inscrivent dans une logique propre. Si on se place dans le système extrême-oriental (changement de point de vue), l’exotisme se trouve dans le système occidental.

Une langue est toujours considérée en relation. Si on demande à un étranger la traduction d’une phrase par exemple française, on obtient une phrase traduite directement, en relation avec le français, qui ne sera pas employée tel quel dans les faits, mais remplacée par une autre phrase en relation au contexte d’énonciation.

1. Conclusion

Dans l’étude d’une langue, contrairement aux conceptions communes, l’analyse doit suivre l’apprentissage (par imitation), non l’inverse. En effet, l’analyse d’une langue et de son fonctionnement ne peut se faire qu’une fois cette langue apprise, avant cela cette analyse ne peut s’appuyer que sur des outils faussés par une perception encore en référence à la langue maternelle.

La langue d’un peuple est indissociable de sa culture, et a des conséquences quotidiennes, inconscientes ou non, sur la vie de ses interlocuteurs. Par exemple, le combat féministe en France autour du genre masculin généralisé de certains métiers ou fonctions n’existerait simplement pas pour une langue n’ayant pas de genre. Les catégories de langues démotivées entraînent des schèmes inconscients de perception de la réalité : par exemple, l’opposition féminine/masculine entre « une » table et « un » bureau n’a pas lieu d’être dans la réalité mais continue d’avoir une influence certaine sur un locuteur natif (retours en poésie, etc.). Il ne s’agit là que d’exemples succincts qui peuvent aider à entrevoir l’importance du nombre des conceptions inconscientes qu’un système spécifique peut entraîner (hors de portée d’un apprenant de la langue).

La faculté de langage, universelle, est soumise à des contraintes qui entraînent un ensemble de règles limitées. Cependant, la variabilité des langues donne naissance à un ensemble de facteurs enchaînés (une réponse spécifique à un problème sémantique induit d’autres réponses, etc.). Par exemple, une langue qui n’a ni genre ni nombre pourra développer des classificateurs numéraux, ce qui entraînera d’autres caractères spécifiques. Il est impossible d’identifier et de modéliser tous ces facteurs, tout autant que de prévoir les conséquences d’un changement arbitraire introduit dans une langue (réformes, etc.).

En conclusion, voici les travers répandus qui devraient être éviter lors de l’étude d’une langue :

* les étiquetages n’ont pas de valeur scientifique ;
* les catégories sont toujours sujettes à caution, à moins d’en connaître toutes les propriétés ;
* on doit s’abstenir des définitions négatives des langues : elles s’appuient sur des propriétés privatives qui n’existent pas dans le réel (dimensions oppositives créées par les lexiques).
1. Les voyelles longues sont notées par un redoublement (aa) ou un signe diacritique (â ou ā). [↑](#footnote-ref-1)